Ville de Genève
Conseil municipal

R-208

Réponse du Conseil administratif du 31 juillet 2024 à la résolution du 27 juin 2017 de Mme Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!»

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Exposé des motifs

La pose de la première pierre de la Nouvelle Comédie étant chose faite et célébrée, il est temps de travailler sur le projet de réaffectation de la future ancienne Comédie.

Le Conseil municipal avait déjà étudié l'option de mettre la Comédie à la disposition d'acteurs culturels après déménagement de ses activités actuelles. Pour mémoire, la motion M-902 avait étudié la possibilité de mettre ce bâtiment à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), solution qui avait été écartée par le Conseil municipal. Toutefois, le besoin en espaces festifs et accessibles à toutes et à tous avait été clairement émis au fil des discussions autour de cet objet.

Considérant:

– la centralité du lieu, son caractère déjà public, les divers potentiels amenés à se développer en son sein: café, théâtre, salle de concerts, accueil d'événements ponctuels, espaces partagés;
– le manque de lieux associatifs et festifs accessibles à toutes et à tous au centre-ville;
– l'exemple de la salle du Terreau (à la rue des Terreaux-du-Temple), bien gérée par un collectif de jeunes très motivé-e-s,

le Conseil municipal exprime son souhait que le lieu soit mis à la disposition d'entités sans but lucratif, favorisant son utilisation à des fins culturelles et sociales ouvertes à toutes et tous.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté le 29 avril 2024 la PR-1582 révisant sa délibération VI liée à la PR-1085 votée le 20 mai 2015 en permettant qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à charge de la Ville de Genève, le Conseil administratif devant définir les modalités de mise à

disposition en faveur de la future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties.

L'appel d'offres public piloté par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) pour la réaffectation pérenne de ce bâtiment en faveur d'un projet public pour des activités socio-culturelles et intergénérationnelles offrant une large ouverture à un public diversifié a été publié le 14 décembre 2023.

Cinq offres ont été reçues dans le délai fixé au 20 mars 2024 et ont été examinées par le comité de sélection dont la composition et les critères d'évaluation ont été validés par le Conseil administratif.

L'objectif était d'allouer le bâtiment à une entité dont les buts sont compatibles avec la mission d'affectation publique du bâtiment pour des activités socio-culturelles, culturelles et intergénérationnelles offrant une large ouverture à un public diversifié.

Les candidat-e-s devaient fournir les documents suivants: un concept d'exploitation complet, l'organisation de la mise en œuvre du projet, une référence significative proposée en lien avec le projet, un budget détaillé d'exploitation et un plan financier, un descriptif des éventuelles transformations du bâtiment pour rendre le projet d'exploitation possible, hormis la mise aux normes techniques (énergie, sécurité et accessibilité universelle).

Les critères d'évaluation validés étaient:

– la pertinence du concept d'exploitation (inscription du projet dans le paysage socio-culturel et intergénérationnel genevois notamment): 30%;
– les budgets et plans de financement du projet d'exploitation: 25%;
– l'organisation et les moyens pour la mise en œuvre du projet d'exploitation: 20%;
– la qualité de la référence significative proposée en lien avec le projet: 15%;
– les politiques sociales et environnementales du projet (mesures d'accès en faveur de l'inclusion, accessibilité, stratégie en matière climatique, etc.): 10%.

Pour rappel toujours, la composition du comité de sélection validée était la suivante, avec respectivement trois personnes proposées par le DCTN, ainsi que trois personnes par le DCSS:

– Natacha Roos, ancienne cheffe du Service culturel de Fribourg, indépendante;
– Oumar Touré, président du lieu culturel The Spot, manager/producteur de musiciens;

- Félicien Mazzola, collaborateur personnel de Sami Kanaan;
- Manuel Tornare, ancien maire de Genève, président de la MRL;
- Claude Dupanloud, ancien secrétaire général de la FASe;
- Sophie Buchs, directrice de Caritas Genève.

Le comité de sélection a également bénéficié de l'expertise de la DPBA en ce qui concerne la compatibilité des éventuels travaux avec la protection légale patrimoniale de ce bâtiment.

L'examen des dossiers par le comité de sélection les 28 mars, 18-19 et 29 avril et 13 juin 2024 a donné lieu à une note de synthèse, un rapport du jury et un addendum de la DPBA concernant les travaux architecturaux.

Parmi les 5 projets reçus, 2 projets ont émergé très clairement et ont été jugés comme les seuls crédibles dans leurs multiples dimensions. Il s'agit de la «Maison de la Marionnette» portée par l'actuelle Fondation du Théâtre de Marionnettes (TMG) qui est arrivée en première position et ensuite de la «Comédie des âges» portée par un consortium réunissant l'AVIVO, le GLAJ et la Tragédie.

Le comité de sélection a retenu le projet de la «Maison de la Marionnette» considéré comme très crédible, intéressant et pertinent avec un concept cohérent et clair ainsi qu'une organisation solide et éprouvée. Le Conseil administratif a avalisé ce choix et publié le 27 juin 2024 un communiqué de presse y relatif.

Ce projet propose la création d'une Maison de la Marionnette, dans la continuité directe des activités déployées depuis plusieurs décennies par le TMG. Le bâtiment de l'ancienne Comédie lui permettra de développer des dimensions jusqu'ici seulement esquissées faute de place, comme la mise en place d'une exposition historique autour de la marionnette (musée) ainsi que des expositions temporaires thématiques, ou encore de proposer des ateliers socioculturels et intergénérationnels ainsi que de poursuivre et développer son rôle en matière de formation et de formation continue des métiers d'arts et de la scène. Le projet de Maison de la Marionnette prévoit par ailleurs des collaborations avec les associations proches, comme celle de la Collective, qui ouvrira ses portes en 2026 dans le quartier.

Le projet de la «Comédie des âges» a également convaincu mais avec un certain nombre de points de vigilance relatifs à la gouvernance, au financement et aux aménagements architecturaux nécessaires. Le comité de sélection a préconisé de trouver une alternative, ce qui a été retenu par le Conseil administratif. A cet effet, les actuels locaux du TMG dans l'école Hugo-de-Senger pourraient constituer une opportunité.

Ces éléments précisés, il convient de considérer l'évolution de la situation des lieux festifs à Genève, avec l'ouverture nouvelle du Groove en novembre 2021,

mais aussi la pérennisation de la salle du Terreau et une scène nocturne genevoise qui reste riche avec l'Usine, la Gravière, le Village du Soir, etc. Il est également nécessaire de prendre en compte la typologie et les exigences patrimoniales propres au bâtiment du boulevard des Philosophes, qui le rendent pratiquement non exploitable comme un lieu strictement festif.

Ces éléments pris en compte, par ce choix, le Conseil administratif a ainsi considéré la volonté du Conseil municipal exprimée dans la résolution R-208.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan